



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2022**

Objet :

**BUDGET PRINCIPAL 2023 :
OUVERTURE DES CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Thomas IRACABAL, 1^{er} adjoint, et sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le sept décembre, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Date de convocation	du Conseil Municipal
Par mel :	07 décembre 2022
Par courrier :	

Présents :

M. IRAÇABAL, Mme COCHINARD, M. CHAUVIN, Mme NAEGERT, Mme VOEGELIN, M. LAFFITTE, M. BLIGNY, Mme MASSOT, M. BRAVO LERAMBERT, Mme CHAMAYOU, M. HENRIQUES, M. LATOURETTE, Mme MORAU, M. NOË, M. ARAUJO-LAFITTE, Mme MARTIN, M. GONDRON, Mme PÉJU, M. DUYCK.

Excusés : M. MARCHAND pouvoir à M. IRAÇABAL, Mme KORFAN pouvoir à Mme VOGELIN, Mme POIRET pouvoir à Mme COCHINARD, M. TOUPIOL pouvoir à M. LAFFITTE, M. DE ROMBLAY pouvoir à Mme MASSOT.

Absents non représentés : Mme DE BOYER, M. CHILDS, Mme CHAPPAT, Mme SENEPART, Mme DESEILLE DENZER

Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	19	24

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1612-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2022 portant approbation du budget primitif- Budget Principal,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 juin 2022 portant approbation du budget supplémentaire – Budget Principal,

Considérant que le Conseil Municipal a la possibilité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023 de la Commune dans la limite maximale du quart des crédits ouverts au budget précédent,

Considérant la nécessité de procéder aux ouvertures de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables de l'activité du budget communal 2023,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

OUVRE les crédits d'investissement 2023, hors opérations, comme suit, et selon le tableau annexé à la présente délibération :

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET 2022	OUVERTURE DES CREDITS 2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	193 930, 00 €	48 482, 00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 877 641,00 €	969 410, 00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	883 266, 00 €	220 816, 00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS	135 621, 00 €	33 905, 00 €

Pour Extrait certifié conforme

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



[Signature]



[Signature]